

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un jury du concours d'entrée aux études en vue de l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste pour l'année 2018 organisé par la faculté de médecine Sorbonne Université.

Article 2 : Le jury est présidé par Monsieur le Professeur LAROCHE Laurent, Directeur de la formation du certificat de capacité d'orthoptiste (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :


Madame RIGAL-SASTOURNÉ Charlotte, Coordinatrice pédagogique (Orthoptiste)
Madame GOEMARE Isabelle, maître de stage (Orthoptiste)
Madame BOUET Aurélie, enseignant (Orthoptiste)
Madame BRION Frédérique, enseignant, maître de stage (Orthoptiste)
Monsieur CAMERON Parsa, enseignant (Ophtalmologiste)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 15 mai 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU